



1. INTITULÉ DU CERTIFICAT (DE)(1)

**Abschlussprüfung im staatlich anerkannten Ausbildungsberuf  
Industriekaufmann und Industriekauffrau**

(1) dans la langue d'origine

2. TRADUCTION DE L'INTITULÉ DU CERTIFICAT (FR)(1)

**Examen de fin de formation nationalement reconnue à la profession de Agent commercial  
dans l'industrie / Agente commerciale dans l'industrie**

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

3. PROFIL DES QUALIFICATIONS ET COMPÉTENCES

- Création de prestations relatives à des produits, et planification et coordination de services
- Planification et pilotage de la logistique et des processus de stockage
- Planification et pilotage de l'acquisition
- Planification, mise en œuvre et évaluation de mesures de marketing
- Implémentation de processus de distribution ; mise en œuvre de mesures visant la satisfaction et la fidélisation de la clientèle
- Implémentation de processus des ressources humaines
- Pilotage et contrôle commerciaux ; détermination et analyse d'indicateurs, et préparation de décisions de gestion
- Recherche, préparation, documentation et présentation de données et d'informations
- Coopération et communication avec des partenaires internes et externes
- Utilisation d'une langue étrangère
- Planification et pilotage de processus de travail sur la base de projets, élaboration de processus commerciaux numériques et implémentation de concepts de numérisation
- Prise en compte des dispositions légales, ainsi que des aspects économiques, écologiques et sociaux.

4. ÉVENTAIL DES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES ACCESSIBLES AU DÉTENTEUR DU CERTIFICAT(1)

Les agent-e-s commerciaux-ales de l'industrie travaillent dans différents secteurs, branches, entreprises et domaines d'activités de l'industrie, par exemple dans les domaines de la distribution, du marketing, de l'acquisition, de la logistique, des ressources humaines, de la création de prestations et du pilotage et du contrôle commerciaux.

(1)cette traduction est dépourvue de toute valeur légale

(\*)Explication

Le présent document a été conçu pour procurer des informations supplémentaires relatives aux différents certificats. Il ne possède aucun statut juridique. Le présent supplément se réfère aux Résolutions 93/C 49/01 du Conseil du 3 décembre 1992 relative à la transparence des qualifications, 96/C 224/04 du 15 juillet 1996 relative à la transparence des certificats de formation professionnelle ainsi qu'à la Recommandation 2001/613/CE du Parlement européen et du Conseil du 10 juillet 2001 relative à la mobilité dans la Communauté des étudiants, des personnes en formation, des volontaires, des enseignants et des formateurs.

Vous trouverez de plus amples informations sur le thème de la transparence sous : [www.cedefop.eu.int/transparency](http://www.cedefop.eu.int/transparency)  
© Communautés européennes 2002

## 5. BASE OFFICIELLE DU CERTIFICAT

<p><b>Nom et statut de l'organisme du certificateur</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>	<p><b>Nom et statut de l'autorité nationale/régionale/sectorielle responsable de l'homologation ou de la reconnaissance du certificat</b></p> <p>Chambre de Commerce et d'Industrie</p>
<p><b>Niveau (national ou international) du certificat</b></p> <p>ISCED 354 Ce diplôme est classé au niveau 4 du cadre allemand et européen des certifications ; cf. avis du 1er août 2013 (journal officiel allemand, section officielle, [BANz AT] du 20 novembre 2013 B2)</p>	<p><b>Système de notation / conditions d'octroi</b></p> <p>100-92 points = 1 = très bien 91 - 81 points = 2 = bien 80 - 67 points = 3 = satisfaisant 66 - 50 points = 4 = suffisant 49 - 30 points = 5 = médiocre 29 - 0 points = 6 = insuffisant</p> <p>Des résultats au moins suffisants (50 points) sont indispensables pour réussir l'examen de fin d'études.</p>
<p><b>Accès au niveau d'enseignement ou de formation suivant</b></p> <p>Spécialiste certifié-e en distribution, Gestionnaire certifié-e spécialisé-e dans l'industrie, Gestionnaire certifié-e technique spécialisé-e, Gestionnaire certifié-e spécialisé-e en économie, Agent-e commercial-e certifié-e spécialisé-e en ressources humaines, Comptable d'entreprise certifié-e, Agent-e commercial-e certifié-e avec spécialisation achats, Agent-e commercial-e certifié-e avec spécialisation marketing, Contrôleur-euse certifié-e, Gestionnaire d'entreprise (diplôme d'État) avec spécialisations appropriées (licence professionnelle en économie)</p>	<p><b>Accords internationaux</b></p> <p>Dans le domaine de la formation professionnelle il existe, sur la base d'accords bilatéraux entre l'Allemagne et la France et l'Autriche et le Suisse des Déclarations Communes de l'équivalence de diplômes des systèmes de formations professionnelles respectives.</p>
<p><b>Base légale du certificat</b></p> <p>Arrêté fédéral sur la formation professionnelle à Agent commercial dans l'industrie / Agente commerciale dans l'industrie en date du 01.01.2024 (BGBl. - Journal Officiel de la République Fédérale d'Allemagne - I Nr 94)</p>	

## 6. MOYENS OFFICIELLEMENT RENCONNUS D'ACCÈS À LA CERTIFICATION

<p>Examen de fin d'études auprès du service responsable:</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. après l'accomplissement d'une formation par alternance en entreprise et en établissement scolaire (en général)</li> <li>2. après une réorientation professionnelle dans un métier de formation agréé</li> <li>3. par un examen externe pour les actifs sans formation professionnelle ou pour les personnes qui ont été formées dans des écoles de formation professionnelle ou d'autres établissements</li> </ol>
<p><b>Informations supplémentaires</b></p> <p><b>Accès:</b> les habilitations d'accès ne sont pas régies par la loi; en règle générale, à l'issue de 9 ou bien 10 ans d'école d'enseignement général</p> <p><b>Durée de la formation :</b> 3 ans.</p> <p><b>Système de formation « en alternance » :</b> Les connaissances, les techniques et les compétences transmises dans un métier d'apprentissage se basent sur les exigences habituelles rencontrées lors des processus de travail et préparent aussi bien à une activité professionnelle concrète qu'à la poursuite de la qualification. <b>Formation en entreprise et en école :</b> La formation a lieu pour trois quarts du temps en entreprise. Les apprentis et apprenties y acquièrent des compétences liées à la pratique, dans un environnement de travail concret. L'autre quart du temps est passé en école professionnelle, où le contenu de l'enseignement, à la fois professionnel et général, est transmis en connexion avec le métier d'apprentissage.</p> <p>Vous trouverez des <b>informations supplémentaires</b> à :</p> <p><a href="http://www.berufenet.de">www.berufenet.de</a> <a href="http://www.europass-info.de">www.europass-info.de</a></p>